

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le 1^{er} mars à 18h 30, le conseil municipal de la commune de Concorès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard GAYDOU, Maire.

Date de convocation : 22/02/2021

Présents : MM Gaydou Gérard, Lacan Régine, Faivre Michel, Vilard Pascal, Langhoff Gerhard, Latrouite Daniel, Francoual Méлина, Mabout Christine, Cassagnes Marie

Secrétaire de séance : Mr Gerhard LANGHOFF

N°2021-03

OBJET : DELIBERATION SUR LE CA, LE CG ET SUR L'AFFECATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel FAIVRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Gérard GAYDOU après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reporté	0.00	203936.48	0.00	128867.90	0.00	332804.38
Opérations de l'exercice	241903.68	276846.55	182260.23	63396.77	424163.91	340243.32
TOTAUX	241903.68	480783.03	182260.23	192264.67	424163.91	673047.70
Résultat de clôture	0.00	238879.35	0.00	10004.44	0.00	248883.79

Restes à réaliser : 169480.48

Besoin/ Excédent de financement total 79403.31

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-avant
- 5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 159476.04 € au compte 1068 (recette d'investissement) et 79403.31€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

N°2021-04

OBJET : DELIBERATION SUR LE CA, LE CG ET SUR L'AFFECATION DES RESULTATS DU BUDGET TRANSPORT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel FAIVRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Gérard GAYDOU après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reporté	0.00	3611.57	0.00	13632.00	0.00	17243.57
Opérations de l'exercice	4962.16	12181.66	0.00	2272.00	4962.16	14453.66
TOTAUX	4962.16	15793.23	0.00	15904.00	4962.16	31697.23
Résultat de clôture	0.00	10831.07	0.00	15904.00	0.00	26735.07

Restes à réaliser : 0.00

Besoin/ Excédent de financement total 26735.07

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-avant
- 5) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 0.00€ au compte 1068 (recette d'investissement) et 10831.07€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

N°2021-05

OBJET : AMENDEMENT EN FAVEUR DES LANGUES DE FRANCE

Monsieur le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan en Haute-Garonne. Le rectorat de l'académie de Toulouse a relevé pour cette année une baisse de 20% des effectifs tous niveaux confondus.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. Egalement, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une

deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que les fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de l'enseignement. Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Éducation, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet amendement.

N°2021-06

OBJET : DISSOLUTION DU COMITE DES FETES-REMISE DU SOLDE BANCAIRE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de leur assemblée générale, le comité des fêtes de CONCORES a acté sa dissolution et a décidé de verser le solde des comptes bancaires du Crédit Agricole à la commune de CONCORES :

- 874.44€ sur le compte courant
- 8998.45€ sur le livret A

Le Conseil Municipal accepte le solde des comptes bancaires et autorise le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires auprès du Crédit Agricole.

● PREVISIONS D'INVESTISSEMENT 2021

- Sécurisation de vitesse dans 2 hameaux cette année. L'année prochaine ce sera fait dans 2 autres.
Une subvention au titre des amendes de police sera demandée.
- Installation d'une borne pour véhicules électriques
- Double vitrage à l'Escale
- Réserve incendie
- Acquisition de petit matériel (dont un groupe électrogène)